

AXEIS 42
Société à responsabilité limitée
au capital de 189 000 euros
Siège social : Z.I. des Loges
12 allée de l'Artisanat
42340 VEAUCHE
RCS SAINT-ETIENNE 518933494

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	CA 131495
le :	19 SEP. 2011
N° dépôt :	5823
Visa du greffier :	✗

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze,

Le 1^{er} septembre,

Au siège social,

Les soussignés :

Florian AROT,
demeurant rue du Diem 01470 LES GRANGES DE MONTAGNIEU,

Fabrice MAUVIEUX,
demeurant 6 impasse du Puits sans Poulie 69390 VOURLES,

Yannick POUILLEY,
demeurant - 66 impasse Nelly Roussel 38920 CROLLES,

cogérants de la société AXEIS 42, société à responsabilité limitée au capital de 189 000 euros,
divisé en 1890 parts sociales, rappellent que :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 MAI 2011, la collectivité des associés a autorisé l'apport par Messieurs Florian AROT, Fabrice MAUVIEUX et Yannick POUILLEY à la société AXEIS GROUPE, de l'intégralité des parts sociales leur appartenant dans la Société et agréé expressément la société AXEIS GROUPE, en qualité de nouvel associé,

Florian AROT 4.8

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cet apport, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit acte à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte d'apport au siège social.

- suivant acte sous seings privés en date du 22 juin 2011 à Saint-Sorlin en Bugey, enregistré au Service des Impôts de Bourg en Bresse le 2 août 2011, Messieurs Florian AROT, Fabrice MAUVIEUX et Yannick POUILLEY ont apporté à la société AXEIS GROUPE, l'intégralité des 1 980 parts sociales de 100 euros leur appartenant dans la Société,

- un original du contrat d'apport, des statuts enregistrés de la société AXEIS GROUPE ont été déposés au siège social le 31 août 2011, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, ils constatent que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 31 août 2011, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

